

**R E U N I O N D U 28 février 2008
à 20h30**

Convocation du 20 février 2008

Affiché le 6 mars 2008

L'an deux mil huit, le vingt huit février, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents

M. Pierre RENAUD, Mme CRAPPIER, M. BARBILLON, M. TOPIN, M. LIENARD, M. DEMAISON, M. URLI, Adjoints, M. CAVICCHI, Mme HERVIN, Mme HENRIOT, M. LEBRETON, M. DELEMOTTE, M. CZYZ, M. LHERMITE, Mme ATHANE, M. BIBAUT, M. FRONIA, M. GRANGER, Mme BESSERER,

Excusés : Mme JACQUEY, Mme BOLATRE, Mme LOUW,

Secrétaire : M. BARBILLON

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

DECISION DU MAIRE

Conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-23 et de la délibération du 11 mai 2001 :

- Mise à disposition de Monsieur VIVIEN Rudy d'un emplacement place de l'église pour y installer son point vente « Naturel ». Droit de place fixé à 40€ par mois, électricité comprise pour une installation, chaque dimanche, à compter du 1^{er} mars 2008.

Monsieur Le Maire présente les Comptes Administratifs, ensuite Madame CRAPPIER, premier Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007: BUDGET ANNEXE EAU DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Annie CRAPPIER premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, pour le service de l'eau du lotissement, dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe eau du lotissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	28931.56		0	45115.62	28931.56	45115.62
Opérations de L'exercice	32067.79	28931.56	0	9885.00	32067.79	38816.56
TOTAUX	60999.35	28931.56	0	55000.62	60999.35	83932.18
Résultats de clôture	32067.79			55000.62		22932.83

2. Constate, pour la comptabilité annexe eau du lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Annie CRAPPIER premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, pour le budget annexe du lotissement, dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe du lotissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	177778.92	0	0	917812.33	177778.92	917812.33
Opérations de L'exercice	352778.92	486150.11	458371.19	764787.68	811150.11	1250937.79
TOTAUX	530557.84	486150.11	458371.19	1682600.01	988929.03	2168750.12
Résultats de clôture	44407.73			1224228.82		1179821.09

2. Constate, pour la comptabilité annexe du lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Annie CRAPPIER premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, pour le service de l'assainissement dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe pour le service de l'assainissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	13738.10	0	121906.01	0	135644.11
Opérations de L'exercice	77780.24	19758.44	16085.91	60796.55	93866.15	80554.99
TOTAUX	77780.24	33496.54	16085.91	182702.56	93866.15	216199.10
Résultats de clôture	44283.70			166616.65		122332.95

2. Constate, pour la comptabilité annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Madame Annie CRAPPIER premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2007, dressé par M. RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1967.19				1967.19	
Résultats affectés		219067.19		141982.24		361049.43
Opérations de L'exercice	929474.29	302177.67	1614780.30	2004519.11	2544254.59	2306696.78
TOTAUX	931441.48	521244.86	1614780.30	2146501.35	2546221.78	2667746.21
Résultats de clôture	410196.62			531721.05		121524.43
Restes à réaliser	448660.00	349800.00			448660.00	349800.00
TOTAUX CUMULES	858856.62	349800.00		531721.05	448660.00	471324.43
RESULTATS DEFINITIFS	509056.62			531721.05		22664.43

2. Constate pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire reprend la Présidence de la Séance

COMPTE DE GESTION 2007 DE LA COMMUNE :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis

et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2007 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET EAU DU LOTISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2007 DU LOTISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du budget annexe de l'eau du lotissement, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	55000.62€
- un déficit d'investissement de :	32067.79€

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à la section d'investissement (R 1068) :	32067.79€
- affectation à l'excédent reporté (report créditeur R 002) :	22932.83€

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du service de l'assainissement, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	166616.65€
- un déficit d'investissement de :	44283.70€
décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :	
- affectation à la section d'investissement (R 1068) :	44283.70€
- affectation à l'excédent reporté (report créditeur R 002) :	122332.95€

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2007.

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	531721.05€
- un déficit d'investissement de :	410196.62€
- un déficit des restes à réaliser d investissement de :	98860.00€

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à la section d'investissement (R 1068) :	509056.62€
Report en fonctionnement (R 002) :	22664.43€

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007.

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de :	1224228.92€
- un déficit de la section d'investissement de :	44407.73€

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à la section d'investissement (R 1068) :	44407.73€
Report en fonctionnement (R 002) :	1179821.09€

ECHANGE DES PARCELLES ZD250, ZD252, ZD254

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21 et L2241-1 à L2241-7.

Vu l'avis des Domaines du 5 décembre 2007

Dans le cadre de la requalification de la ZA Moru, considérant l'intérêt pour la Collectivité d'échanger les parcelles ZD250 et ZD252 appartenant à la commune contre la parcelle ZD254 appartenant à la SCI du Vieux Bac, la valeur des deux parcelles communales étant estimée à 670€ et la valeur de la parcelle ZD254 étant également estimée à 670€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide d'échanger les parcelles communales ZD250 et ZD252 contre la parcelle ZD254 appartenant à la SCI du Vieux Bac

Autorise Monsieur Le Maire ou à défaut le premier Adjoint à signer l'acte authentique et désigne Maître NOLLOT, Notaire à Pont Sainte Maxence pour la rédaction de l'acte.

COURSE CYCLISTE DU 30 MARS 2008

Monsieur Le Maire donne connaissance d'une proposition de l'Amicale Cycliste de Pont Ste Maxence visant à organiser une épreuve cycliste UFOLEP sur la Commune le 30 mars 2008.

Le coût de l'organisation est de 460€ plus 4 coupes et 4 bouquets.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de l'amicale Cycliste de Pont Ste Maxence pour un coût de 460€, 4 coupes et 4 bouquets.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Le Préfet en date du 07 février 2008 rappelant les modalités de fixation du montant de l'indemnité de gardiennage des églises. Le plafond indemnitaire est fixé, à partir du 1^{er} février 2008, à 464.49 € pour un gardien résidant dans la commune et à 117.10€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 117.10€ à l'Abbé CHAMPAGNE résidant à Pont Sainte Maxence.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Approbation du compte-rendu annuel à la Collectivité – Année 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'article 19 du marché de mandat public signée avec la SEMOISE, cette dernière doit adresser chaque année à la Collectivité un compte rendu annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel actualisé relatif à la construction des locaux des Services Techniques Municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments :

- d'approuver le compte rendu annuel 2007
- d'approuver le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte rendu

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments approuve :

- d'approuver le compte rendu annuel 2007
- d'approuver le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte rendu

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET SAGE ARONDE

L'étude de ce point de l'ordre du jour est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal

INFORMATIONS

Salle polyvalente : une réunion a eu lieu en Mairie entre l'Architecte en charge du dossier, le Cabinet chargé de l'assistance à Maître d'ouvrage et la Commune. La commune est toujours dans l'attente des accords de subvention. Les marchés devraient être lancés en septembre 2008.

Etude urbaine : Le Cabinet chargé de l'étude urbaine a été reçu en Mairie, une visite de 2 heures dans la Commune a été organisée, l'étude devrait durer une dizaine de mois.